

2022

FESTIVAL DE MUSIQUE DU ROYAUME - AMJ

»» Informations sur le concours



TABLE DES MATIÈRES

- 03** En quoi consiste le FMR?
- 04** Déroulement du concours
- 07** Classes et catégories
- 08** Schéma
- 09** Règlements du concours
- 10** Procédure d'inscription
- 13** Formulaire d'inscription
- 14** Bourses
- 15** Nous joindre

EN QUOI CONSISTE LE FMR?



Le Festival de Musique du Royaume (FMR) est un organisme à but non lucratif fondé en 1992 par Mme Gabrielle Gaudreault. Sa raison d'être est de valoriser l'apprentissage de la musique.

Pour ce faire, un concours est organisé chaque année, au cours duquel des musiciens en apprentissage présentent des pièces devant un jury. Des bourses et des prix spéciaux sont ensuite remis aux participants ayant obtenu les meilleures notes de leur catégorie. Chaque concurrent obtient également son score ainsi qu'une fiche de commentaires de la part des juges, afin de continuer de s'améliorer.

Depuis 2020, en raison de la situation sanitaire, le concours du FMR se déroule différemment, grâce à une entente de parrainage entre l'organisme et les écoles de musique de la région.

Cette année encore, le concours FMR ne pouvait tout simplement pas se dérouler dans sa forme habituelle. Toutefois, en vertu d'une entente de parrainage avec le FMR et les écoles de musique dont l'AMJ, il y aura bel et bien un concours à l'intérieur de l'école.

Dans cette entente, chaque école participante pouvait et devait adapter la réglementation du concours pour une harmonisation adéquate sur le terrain. Nous vous invitons donc à lire ce document présentant les règlements et le fonctionnement du concours avant de compléter votre inscription, puisque le contenu diffère du prospectus publié par le Festival de Musique du Royaume.

DÉROULEMENT DU CONCOURS

DATES IMPORTANTES

- Le concours se déroulera du 24 au 26 mai 2022, salle Orphée.
- La date limite d'inscription est le vendredi 29 avril 2022, 16h00.
- Le gala de remise des bourses aura lieu le 27 mai 2022, à 19h dans la salle Orphée.

ÉTAPES PRÉALABLES AU CONCOURS

- Prendre connaissance de la réglementation du concours.
- Choisir une ou des pièces à présenter et les préparer.
- Compléter l'inscription en ligne et payer les frais d'inscription.
- Imprimer vos partitions en 3 copies pour les juges (sauf les chanteurs pop).
- Prendre connaissance de votre horaire de passation, qui vous sera transmis par courriel et affiché sur la page Facebook.

PUBLIC

Le concours se déroule en présentiel avec public (l'entrée est gratuite). Le public peut entrer dans la salle Orphée pour assister à un ou plusieurs numéros et repartir par la suite. On demande toutefois que les entrées et sorties se fassent pendant les applaudissements. Nous demandons que les cellulaires soient éteints dans la salle et que le public ne s'adresse pas aux juges.

DÉROULEMENT DU CONCOURS

LE JOUR DU CONCOURS

- Nous demandons aux participants d'arriver 20 minutes avant leur heure de passation. Cela leur laissera le temps de monter leur instrument, de se réchauffer (des locaux seront prévus à cet effet), d'accorder leur instrument, etc.
- Les accompagnateurs au piano de l'AMJ, France Duchaine et Pierre Tremblay, seront déjà sur place. Si vous avez un autre accompagnateur, vous devez vous assurer de lui transmettre votre horaire de passation. Le paiement de l'accompagnateur se fait directement à ce dernier (et non à la réception), en argent.
- Quelques minutes avant leur passation, les participants seront invités à patienter dans l'arrière-scène. Une personne sera désignée pour faire entrer les participants sur scène au bon moment et récolter les partitions.
- Les participants doivent remettre leurs partitions en 3 copies imprimées (sauf chanteurs pop).
- Le jury sera formé de 3 juges.
- Les participants (et les personnes du public les accompagnant, s'il y a lieu) pourront quitter après le ou les numéros du participant.
- Les participants pourront récupérer leur note et leur fiche de commentaires quelques minutes après leur passation.
- Les gagnants de chaque catégorie recevront un courriel le 26 mai les invitant à assister au gala de remise des bourses.

DÉROULEMENT DU CONCOURS

GALA DE REMISE DES BOURSES

- Le gala aura lieu le 27 mai, dans la salle Orphée, à partir de 19h00. La remise des bourses et le dévoilement des notes des gagnants se fera au cours de cette soirée.
- Certains solistes gagnants seront invités à rejouer l'une de leurs pièces (celle de leur choix) au gala. Nous demandons de choisir un extrait ou un mouvement si la pièce a une durée supérieure à 3 minutes. Les ensembles gagnants ne jouent pas au gala, mais seront tout de même invités à assister.
- Les gagnants peuvent assister au gala avec un maximum de deux accompagnateurs (parents ou autres).

INFOS SUPPLÉMENTAIRES

Pour le concours ainsi que le gala, les participants devraient s'assurer de:

- Respecter tous les règlements du concours;
- Porter un habillement adéquat;
- Éviter de mâcher de la gomme sur scène;
- S'attacher les cheveux si ceux-ci peuvent gêner durant la prestation;
- Vérifier l'horaire et arriver suffisamment à l'avance;
- Ne pas oublier d'apporter les partitions imprimées.

CLASSES ET CATÉGORIES

Les participants sont d'abord divisés en solistes et en ensembles. Les solistes sont des musiciens qui jouent seuls ou avec un accompagnateur. Les ensembles sont formés de plusieurs musiciens (au moins deux) et potentiellement d'un accompagnateur. Le professeur de l'ensemble, s'il y a lieu, ne peut jouer qu'en tant qu'accompagnateur.

En ce qui concerne les ensembles, ils jouent tous dans la même catégorie. Les solistes, pour leur part, sont divisés en plusieurs sous-catégories. Un schéma résume les différentes sous-catégories à la prochaine page.



Première sous-division: le répertoire

Les musiciens solistes sont divisés selon qu'ils jouent un répertoire classique ou populaire.



Deuxième sous-division: le groupe d'âge

Les musiciens classiques et les musiciens populaires sont, à l'intérieur de leur catégorie respective, subdivisés selon leur groupe d'âge. Les participants de 7 à 12 ans sont classés Prélude, les 13 à 18 ans sont classés Scherzo et les 19 ans et plus, Interlude.



Troisième sous-division: le niveau d'études

Les musiciens classiques et populaires de chaque groupe d'âge sont finalement subdivisés selon leur expérience à l'instrument. La catégorie Débutant-intermédiaire regroupe les musiciens ayant 0 à 3 ans d'étude à leur instrument, et la catégorie Intermédiaire-avancé, ceux ayant quatre ans et plus d'étude.

Soliste

Ensemble

Toutes
catégories
confondues

Répertoire classique

Répertoire populaire

Prélude
7-12 ans

Débutant-
intermédiaire
0 - 3 ans d'études

Intermédiaire-
avancé
4 ans et + d'études

Scherzo
13-18 ans

Débutant-
intermédiaire
0 - 3 ans d'études

Intermédiaire-
avancé
4 ans et + d'études

Interlude
19 ans +

Débutant-
intermédiaire
0 - 3 ans d'études

Intermédiaire-
avancé
4 ans et + d'études

Prélude
7-12 ans

Débutant-
intermédiaire
0 - 3 ans d'études

Intermédiaire-
avancé
4 ans et + d'études

Scherzo
13-18 ans

Débutant-
intermédiaire
0 - 3 ans d'études

Intermédiaire-
avancé
4 ans et + d'études

Interlude
19 ans +

Débutant-
intermédiaire
0 - 3 ans d'études

Intermédiaire-
avancé
4 ans et + d'études

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

FONCTIONNEMENT DU CONCOURS

- Les solistes et les ensembles doivent remettre leurs partitions en 3 copies (sauf les chanteurs pop) au responsable à l'AMJ.
- Les participants ayant 3 ans et moins d'expérience à leur instrument doivent présenter 2 pièces, dont une de mémoire. La durée maximale pour l'ensemble des deux pièces est de 12 minutes.
- Les participants ayant 4 ans ou plus d'expérience à leur instrument ont deux options. Il peuvent soit présenter 2 pièces, dont une de mémoire, pour une durée maximale totale de 15 minutes; soit présenter une seule pièce, de mémoire, d'une durée maximale de 15 minutes.
- Les chanteurs pop doivent chanter au moins une chanson en français.

PÉNALITÉS

Une pénalité de 5 points sera appliquée aux participants:

- Qui ne remettront pas leurs partitions en 3 copies imprimées (sauf les chanteurs pop, qui n'ont pas de partition à remettre);
- Qui ne joueront pas minimalement une pièce de mémoire, dans le cas des solistes, et minimalement une chanson en français, dans le cas des chanteurs pop;
- Qui joueront avec une trame sonore plutôt qu'avec un accompagnateur (sauf ceux, pour qui elle est permise.);
- Dont la durée totale des pièces ne respectera pas les limites imposées.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

FRAIS D'INSCRIPTION

- Les frais d'inscription sont non-remboursables.
- Les frais d'inscription pour les solistes sont de 30\$ par participation (si un participant souhaite présenter des pièces pour plus d'un instrument en solo, il devra payer les frais pour chaque instrument).
- Les frais d'inscription sont de 30\$ par ensemble.
- Le tarif de base des élèves du programme Arts-Études de l'AMJ inclut une inscription soliste (instrument principal) et l'inscription aux ensembles A.É. Si l'élève souhaite s'inscrire en soliste à un autre instrument ou se former un groupe, il devra payer des frais de 30\$ pour cette 2e inscription.



Pour les participants qui étudient à l'AMJ, votre inscription sera facturée automatiquement lors de la réception de votre formulaire d'inscription. Pour les participants externes, il sera possible de payer sur place le jour du concours ou à l'avance par téléphone ou à la réception. Les modes de paiement acceptés sont: comptant, carte de crédit ou de débit, chèque et virement Interac.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

ÉLÈVES ARTS-ÉTUDES

- Votre participation en soliste (instrument principal) est obligatoire. Il en est de même pour les ensembles Arts-Études.
- Votre professeur se chargera de vos inscriptions au concours.
- Les frais d'accompagnement et d'inscription sont inclus.

ÉLÈVES RÉGULIERS DE L'AMJ

- Vous devez aviser votre professeur d'instrument que vous souhaitez participer au concours, afin que vous prépariez une ou deux pièces.
- Votre professeur complètera votre inscription avec vous ou pour vous, en remplissant le formulaire en ligne.
- Vous devrez payer les frais d'inscription.
- Si vous avez besoin d'un accompagnateur, c'est un service offert par l'AMJ. Vous devez toutefois nous aviser que vous avez besoin de ce service et faire au moins une pratique avant le concours. Pour les pratiques, le tarif est de 15\$/15 minutes et les rendez-vous doivent être pris au secrétariat. Vous avez le choix entre une pratique de 15, 30, 45 ou 60 minutes. Vous devez payer l'accompagnateur directement pour la prestation du concours lui-même, et à la réception pour les pratiques.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

PARTICIPANTS EXTERNES

- Vous pouvez remplir votre inscription vous-même ou demander l'aide d'un parent ou de votre professeur.
- Les inscriptions se font en ligne, via un lien ou un code QR.
- Vous devrez payer les frais d'inscription par téléphone ou à l'AMJ.
- Si vous avez besoin d'un accompagnateur, c'est un service offert par l'AMJ. Vous devez toutefois nous aviser que vous avez besoin de ce service et faire au moins une pratique avant le concours. Pour les pratiques, le tarif est de 15\$/15 minutes et les rendez-vous doivent être pris au secrétariat. Vous avez le choix entre une pratique de 15, 30, 45 ou 60 minutes. Vous devez payer l'accompagnateur directement pour la prestation du concours lui-même, et à la réception pour les pratiques.



FORMULAIRES D'INSCRIPTION

Les formulaires d'inscription se complètent en ligne. Ceux-ci nous parviendront automatiquement lorsque vous cliquerez sur "Envoyer". À noter que vous ne pourrez plus modifier votre inscription une fois que celle-ci sera envoyée. Si certains renseignements sont erronés, vous pourrez communiquer avec l'administration de l'AMJ afin que la modification soit faite dans l'inscription.

Pour avoir accès au formulaire, scannez le code QR correspondant ou utilisez le lien. Prenez garde à sélectionner le bon formulaire: celui des solistes ou celui des ensembles. Pour les ensembles, un seul membre doit remplir le formulaire.

SOLISTE

<https://forms.office.com/r/jjbUdQbfAm>



ENSEMBLE

<https://forms.office.com/r/xVg5mNMzPv>



BOURSES

Les bourses sont attribuées en fonction de la note (score attribué par les juges en fonction de certains critères, incluant entre autres le rythme, le tempo, la musicalité, etc. Les critères sont disponibles sur le site du FMR). Le participant ayant obtenu la plus haute note de chacune des catégories est récipiendaire d'une bourse.

Dans le cas des solistes, une bourse est attribuée pour chaque sous-catégorie (par exemple, il y a une bourse pour la catégorie classique prélude débutant-intermédiaire, une pour la catégorie classique prélude intermédiaire-avancé, ainsi de suite.). Dans le cas des ensembles, il y a trois bourses en tout, soit 1ère, 2e et 3e place.

À noter qu'il n'y aura pas nécessairement un gagnant pour chaque sous-catégorie, car une note minimale est requise pour gagner une bourse. Le montant permettra alors de bonifier les autres bourses.

Il y a aussi quelques prix spéciaux. Chaque école participante offrira le prix Pauline Morrier, d'une valeur de 200\$ (plus haute note, toutes catégories confondues). Également, il y a d'autres prix qui sont distribués en un exemplaire à travers les concurrents des écoles participantes, par tirage au sort. On parle de la bourse du Camp musical Intermezzo et la bourse du Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

La valeur des bourses dépend de plusieurs éléments:

- Le nombre de bourses;
- Le nombre d'inscriptions: les frais d'inscription sont entièrement remis en bourse;
- L'apport des commanditaires;
- La contribution de l'AMJ et du FMR.

NOUS JOINDRE



418-548-0707 poste 1



atelierdemusique.qc.ca



Atelier de musique



info@atelierdemusique.qc.ca



1910 rue du Centre,
Jonquière (QC), G7S 2X3

L'Atelier de musique de Jonquière (AMJ) est solidement implanté dans son milieu et se distingue par la qualité de son enseignement.

Sa mission est de cultiver la passion de la musique sous toutes ses formes dans un lieu culturel ouvert, accessible et intégré à la communauté.

L'AMJ peut compter sur une équipe d'enseignants qualifiés et sur des installations qui favorisent l'apprentissage de la musique.